

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération  
n° 2009.03. 26.B**

**Camping  
communautaire -  
Installation de  
matériels de  
production d'eau  
chaude sanitaire  
solaire - Demande de  
subvention auprès de  
l'ADEME et de la  
région Poitou-  
Charentes**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD , Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - INSTALLATION DE MATERIELS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION POITOU-CHARENTES**

Dans le cadre du plan climat de la ComAGA et pour limiter les consommations d'énergie fossile, le service éco-conseil, en collaboration avec le service construction et patrimoine, identifie les sites pour lesquels la production d'énergie par des sources renouvelables est appropriée.

Le futur camping de la ComAGA, de part son usage et ses périodes de fréquentation, semble adapté à l'installation d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS) solaire, l'eau chaude produite étant alors utilisée pour les douches des sanitaires. L'ADEME a confirmé la pertinence d'une production d'ECS solaire pour une telle installation. Lors de l'attribution du marché de travaux, l'option « production d'ECS solaire » du lot n°11 a été retenue.

L'ADEME et la région Poitou-Charentes sont susceptibles de subventionner l'opération à hauteur de 60% du coût éligible de l'investissement HT (plafonné à 1 000 € HT/m<sup>2</sup> de panneaux installés), soit 24 240 € HT sur une opération dont le montant des travaux est estimé 40 399,30 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 février 2009,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de la région Poitou-Charentes pour les travaux de réalisation de l'installation de production d'eau chaude sanitaire solaire collective sur les deux bâtiments du camping.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**25 mars 2009**

**Affiché le :**

**25 mars 2009**